

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale 558 Histoire Mémoire Patrimoine Langage

- Normandie Université
- Université de Caen Basse-Normandie – UCBN
- Université de Rouen
- Université du Havre

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Nathalie Dessens, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Nathalie DESSENS, Université Toulouse - Jean Jaurès

Experts :

Mme Angelina ALEKSANDROVA, Université de Strasbourg

M. Pierre CHIRON, Université Paris-Est

Mme Françoise LARTILLOT, Université de Lorraine

M. André ROBERT, Université Lyon 2

Délégué scientifique du HCERES :

M. Christian BOIX

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage* (ED HMPL, n° 558) est une ED multi-site, portée par les Universités de Caen, Rouen et Le Havre. Elle est l'une des huit ED du Collège des Ecoles Doctorales (CED), qui regroupe toutes les ED normandes, au sein de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Normandie Université qui a remplacé, le 1er janvier 2015, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Normandie Université créé le 14 octobre 2014. Elle est l'une des deux ED de Sciences Humaines et Sociales (SHS) de Normandie Université et englobe dans son périmètre 14 Unités de Recherche (5 à Rouen, 7 à Caen, 2 au Havre), parmi lesquelles on compte 11 équipes d'accueil (EA), 2 Unités Mixtes de Recherche (UMR) dans leur totalité et une partie d'une troisième UMR.

Elle couvre le périmètre de 15 sections du Conseil National des Universités (CNU), fédérant des spécialistes d'histoire, d'archéologie, de langues, littératures et civilisations étrangères, de philosophie, de langues et littératures anciennes et française, de musicologie et d'arts du spectacle.

Son effectif de près de 400 doctorants est relativement stable (entre 419 en 2009-2010, année où ils étaient les plus nombreux, et 370 en 2014-15, l'année la plus basse en termes d'effectifs). Pour les encadrer, 140 enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR).

L'ED est dirigée par un/e directeur/trice et deux co-directeurs/trices répartis sur les trois sites, la direction tournant entre Rouen (pendant le contrat qui se termine) et Caen pour le prochain contrat. L'équipe de direction s'appuie sur un conseil conforme à l'article 12 de l'arrêté du 7 août 2016.

L'ED dispose d'un budget abondé essentiellement par les deux établissements principaux (15 000 € chacun), somme à laquelle s'ajoute une participation modeste de l'université du Havre (1600 €). L'ED est hébergée de façon différente selon les sites, seul le membre de la direction de Rouen disposant d'un bureau dédié (en partage avec le membre de l'équipe de direction de l'autre école doctorale de SHS, l'ED n° 556 Homme, Sociétés, Risques, Territoire). Elle partage avec d'autres ED un/e secrétaire sur chacun des 3 sites. Les universités abondent également des contrats doctoraux (3 ou 4 par an dans les deux universités principales de Caen et Rouen, 1 tous les deux ans au Havre).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED est dirigée par une équipe de 3 membres, une direction et deux codirections réparties sur les trois sites. La direction, qui était à Rouen pendant le contrat qui vient de s'écouler, sera à Caen durant le prochain contrat. Le conseil est conforme à l'arrêté du 7 août 2006, l'ED ayant mis en place un système de rotation par tirage au sort pour que seules 12 unités de recherche (UR) siègent avec droit de vote, chaque année. Le conseil ne comprend pas de membres étrangers. Les représentants du monde scientifique et ceux du monde socio-économique relèvent des mêmes champs et ne témoignent pas d'une réelle ouverture sur le monde socio-économique. Le conseil se réunit au moins 5 fois par an (les sujets débattus n'étant pas précisés, les comptes rendus n'étant pas mis en ligne) et son action est complétée par celle de commissions de sites pour le suivi des doctorants, l'attribution des allocations régionales et des contrats doctoraux d'établissement. Des commissions pour la réinscription des doctorants en année dérogatoire existent aussi à Rouen et Caen et comprennent le directeur de l'ED, les directeurs d'UR du site ainsi que, à Rouen, le vice-président Recherche.

Les moyens matériels et humains mis à disposition de l'ED varient selon les sites. Un secrétariat mutualisé avec l'autre ED de SHS (ED n° 556 HSRT) est disponible à Caen et Rouen, logé dans les locaux de l'Institut de Recherches Interdisciplinaires Homme et Société (IRIHS) à Rouen, de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) à Caen, et de la Direction de la Recherche, de la Valorisation et des Etudes Doctorales (DIRVED) au Havre. Si la direction

dispose d'un bureau identifié à Rouen, ce n'est pas le cas à Caen et au Havre. Sur les trois sites, les doctorants ont accès à un local mis à disposition par la structure qui abrite l'ED (MRSH à Caen, IRIHS à Rouen, Pôle de Recherche en Sciences Humaines au Havre). L'ED dispose d'un budget total de 31600 euros, somme qui pourrait permettre des actions plus nombreuses en faveur des doctorants. A cela s'ajoutent les contrats doctoraux fournis par les établissements, peu nombreux (4 contrats « ministériels/établissement » par an) proportionnellement au nombre d'inscrits.

Le site web a été récemment mis à jour et contient les informations de base (sur les formations, les textes cadrant le doctorat, les modes de financement, l'itinéraire du doctorant). La rubrique « Insertion professionnelle » contient exclusivement un renvoi vers l'enquête d'insertion réalisée par la ComUE, sans commentaire de l'ED. La gouvernance et la composition du conseil n'y sont pas décrites, pas plus que n'y sont mis en ligne les comptes rendus des réunions du conseil. La page « International » qui existait dans la précédente version (mais ne présentait pas de contenu) a été supprimée. Ne figure aucune information sur la procédure d'inscription ou la procédure de candidature à des aides à la mobilité, pas plus que sur les conditions de cotutelles ou les conventions à mettre en place.

Le recrutement des doctorants se fait par l'intermédiaire des UR, le choix des sujets étant laissé à la libre appréciation des encadrants, sous condition de l'accord des directeurs d'UR. Les conditions d'inscription supposent d'avoir un justificatif de ressource, même si l'absence de justificatif n'est pas un barrage à l'inscription, donnant, en revanche, l'occasion d'une vérification de la faisabilité de la thèse par la direction. Il n'est pas demandé de note minimale au Master, même si le mémoire de Master est requis dans le dossier d'inscription et examiné par la direction. Le recrutement des bénéficiaires de contrats doctoraux se fait de différentes manières selon le site. Seuls les contrats fournis par la région Haute-Normandie suivent une procédure où les sujets sont choisis d'abord et des concours de recrutement de doctorants organisés dans un second temps. Pour les contrats régionaux de Basse-Normandie et les contrats ministériels, la sélection se fait en un seul temps (candidat porteur de son propre sujet) par une commission comprenant le membre local de la direction et les directeurs d'UR. L'origine des doctorants révèle un bon taux d'attractivité de l'ED : sur les 376 inscrits de 2015, 222 viennent de l'établissement, 121 d'une autre université française et 33 d'une université étrangère. La proportion d'étrangers est faible mais en augmentation, grâce à un nombre croissant de thèses en cotutelle. L'ED est consciente de la nécessité de faire encore progresser ce taux.

Entre 2010 et 2014, le nombre total de contrats doctoraux (établissement et région) a été de 31 à Rouen, 33 à Caen, 6 au Havre. A ce chiffre s'ajoutent des contrats doctoraux des Ecoles Normales Supérieures, quelques bourses de la communauté urbaine de Rouen, une bourse de la Fondation Flaubert, et 4 contrats CIFRE, tous quatre obtenus par la même UR (GHRIS de Rouen). La proportion de doctorants bénéficiant de contrats doctoraux est un peu inférieure à 10% (36 sur environ 400 doctorants en 2014). En 2014-2015, par exemple, on comptait 17% de doctorants financés (contrats doctoraux et bourses des gouvernements français et étrangers), 54% de doctorants salariés et 29 % de doctorants non financés ou correspondant à d'autres situations. Ces chiffres sont relativement attendus pour une ED de SHS (surtout considérant les spécialités que regroupe l'ED), même si le nombre de contrats est plus bas que dans d'autres universités.

Le périmètre scientifique des UR rattachées à l'ED est clair et présente une vraie logique interne. Le rapport précise qu'il permet « une interdisciplinarité raisonnable » qui pourrait être renforcée par la mise en place d'un plus grand nombre de formations scientifiques transversales propres à l'ED et par des événements internes à l'ED. L'investissement des UR dans le recrutement des doctorants et dans les structures de gouvernance mises en place est bon et les laboratoires se sont saisis d'une grande partie des formations à la recherche par la recherche. Des journées des doctorants et des dispositifs de suivi sont d'ailleurs mis en place par les UR et on peut regretter qu'une homogénéisation de ces derniers ne soit pas impulsée par l'ED elle-même. Les doctorants ont fondé un « cercle des doctorants disparus » pour tenter de créer du lien entre doctorants de diverses UR, cette action n'ayant pas fait, pour l'instant, partie des objectifs de l'ED qui annonce l'organisation d'une journée des doctorants de l'ED pour 2016.

L'ED peut aussi compter sur le Collège Doctoral qui est en cours de renforcement. Celui-ci a déjà mis en place certaines actions en vue d'une meilleure harmonisation des études doctorales sur l'ensemble du site Normandie Université. Une charte commune (qui pourrait bénéficier d'une mise à jour prenant en compte les évolutions de l'université ces trois dernières années) a été rédigée en 2012. Des formations transversales existent. Certaines actions communes ont été organisées (l'Expérimentarium, Ma thèse en 180 s, par exemple). Le Collège compte renforcer ces actions, en mettant en place une cérémonie de remise de diplômes unique tournant sur les différents sites, en harmonisant les procédures et en mutualisant les moyens entre les établissements. La direction de l'ED siège au conseil du Collège Doctoral, au côté des directions des autres ED de l'Université de Normandie et des représentants des établissements membres de la ComUE. Un renforcement des liens serait bienvenu entre les actions de la ComUE et celles de l'ED, chaque niveau étant relativement étanche, l'ED laissant au Collège la totalité de certaines actions (la poursuite de carrière par exemple, les liens avec le secteur socio-économique, les missions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle), alors que des synergies permettraient de conférer à ces actions plus d'efficacité.

Il y a une politique de site mais paradoxalement, elle a tendance à accentuer l'absence d'harmonisation des pratiques et des politiques de l'ED. Les liens avec la Région concernent presque exclusivement les contrats doctoraux, les

liens avec les UR sont essentiellement liés au recrutement des doctorants et à l'attribution des contrats, l'ED tendant à laisser aux divers niveaux certains aspects de son action. Elle gagnerait à envisager cette politique de site de façon plus unitaire, moins morcelée, ce qui aurait l'avantage de la rendre plus identifiable aux yeux des doctorants qui tendent à ne la percevoir que dans son aspect administratif (procédures d'inscription, de soutenance, etc.).

L'ED s'est ouverte vers l'extérieur, devenant moins endogame, dans les dernières années. 41% des doctorants viennent d'une université extérieure à la Normandie et 9% ont un master obtenu à l'étranger. Les cotutelles sont en augmentation, même si ce sont surtout les UR qui sont à l'origine de cette internationalisation. Une rubrique « International » est à ajouter au site, indiquant les procédures, donnant un exemple de convention de cotutelle, mettant en avant les possibilités d'aide à la mobilité et les procédures à suivre. Un défaut de communication est noté par les doctorants et il serait utile de centraliser les actions (pour l'instant, la mise en place des cotutelles relève des Relations Internationales et l'ED n'a pas mis en place une politique proactive dans ce domaine).

- Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement de l'ED se situe autour de 140 titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), parmi lesquels environ 110 encadrent réellement. Ces chiffres sont restés stables durant toute la durée du contrat. Le nombre maximum de thèses encadrées par titulaire de l'HDR est fixé par la charte des thèses. Il est de 10, ce qui demeure assez élevé. Le nombre moyen de doctorants par titulaire de l'HDR est un peu supérieur à 3. Le maximum de doctorants par encadrant constaté est désormais de 8, en baisse régulière tout au long du contrat, ce qui témoigne d'un effort bénéfique entrepris par l'ED.

La politique de coencadrement est définie de manière claire à Rouen et au Havre et relève d'une décision de la Commission Recherche (engagement à soutenir une HDR dans les 3 ans, examen du CV par la Commission Recherche). En revanche, aucune procédure n'a été mise en place à Caen. Des procédures claires et bien définies ont été instaurées concernant l'encadrement par les Professeurs Emérites et dans les cas de mutation des encadrants. Les doctorants salariés bénéficient d'un accès plus aisé aux dérogations de réinscription (3 ans +1 pour les doctorants financés, 3 + 3 ans +1 pour les doctorants salariés).

L'offre de formation doctorale comprend plusieurs niveaux. La formation obligatoire des doctorants chargés d'enseignement est assurée par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE). Des formations mutualisées sont prises en charge par les régions et opérées à l'échelon de la ComUE. Des formations propres à l'ED existent mais le problème des distances rend encore une réelle mutualisation difficile. Des formations ouvertes à l'ensemble du site ont été mises en place à Caen et au Havre et l'ED a financé les doctorants qui souhaitaient s'y rendre. Les formations offertes varient donc d'un site à l'autre. Au Havre, elles sont mutualisées avec l'autre ED de SHS : épistémologie et formation au numérique universitaire. A Rouen, on note des formations à l'Epistémologie et l'Ethique pour les SHS, à la carrière d'Enseignant-Chercheur, à la thèse, à l'analyse du discours et quelques rares formations plus méthodologiques (Zotero) ou des formations en anglais. L'ED n'offre pas de formations scientifiques, alors même que la cohérence de son périmètre permettrait une interdisciplinarité fertile. Le projet contient quelques propositions dans ce sens qui ont été explicitées lors de la visite et apparaissent comme très prometteuses. L'essentiel des missions scientifiques relèvent donc des UR et l'ED reconnaît qu'elle devrait mettre en place une communication plus soutenue permettant aux doctorants de l'ED n'appartenant pas à l'UR organisatrice d'y participer. Les doctorants aimeraient être davantage associés au choix et à l'évaluation des formations et la rencontre avec eux a révélé le souhait clair d'avoir la possibilité d'exprimer leurs besoins dans ce domaine.

L'ED n'a pas fixé de volume minimal de formation et n'a pas envisagé de parcours de formation pour aider les doctorants à se former en vue de la poursuite de carrière choisie. Un sondage auprès des doctorants présents (en nombre et venant des trois sites, ce qui montre leur implication) a révélé qu'ils étaient peu nombreux à avoir suivi des formations et que même le taux de présence à la réunion de rentrée était très faible. Il serait utile de rendre plus forte la politique incitative en matière de formation, ne serait-ce que par une communication ciblée permettant de présenter les formations comme utiles à l'insertion future et non comme des contraintes chronophages sans intérêt direct. Un livret du doctorant a été mis en place. Si la démarche est intéressante et devrait permettre au doctorant de mettre à jour, au fur et à mesure, un portefeuille de compétences, une meilleure communication permettrait de souligner l'utilité de ce dispositif qui apparaît aux doctorants comme inutile et redondant au mieux, contraignant au pire.

Il y a peu d'animation organisée par l'ED elle-même. Elle finance des participations à des manifestations scientifiques mais les seules actions de socialisation et d'animation sont organisées par les structures hébergeant l'ED (l'IRIHS à Rouen, la MRSH à Caen, le PRSH au Havre) ou par les doctorants (« cercle des doctorants disparus »). Des Doctoriales sont organisées à l'échelle de la ComUE et les doctorants de HPML peuvent y assister, même si les y inciter ne semble pas une priorité de l'ED. Les doctorants expriment leur souhait de bénéficier de plus d'actions communes et

semblent tout prêts à s'impliquer dans leur organisation. Ils ont manifesté un intérêt clair pour la participation à l'organisation de journées doctorales de l'ED.

Une réunion de rentrée, destinée à l'information administrative des doctorants, a été mise en place. Elle semble peu suivie par les doctorants, selon les témoignages du panel de doctorants présents. L'ED est consciente du rôle qu'elle doit jouer dans le suivi, même si les comités de thèses, lorsqu'ils existent, ont été mis en place par les UR de façon indépendante. Des présentations à mi-parcours ont été instaurées au cours desquelles les doctorants présentent l'état d'avancement de leur thèse et de leur parcours de formation devant la direction de l'ED, de l'UR et de la thèse. Sont convoqués les doctorants sous contrat au bout de 2 ans et de 4 ans (s'ils n'ont pas soutenu), les doctorants non financés au bout de 6 ans. Il n'est pas fait mention des salariés. Si tout doctorant qui le souhaite peut bénéficier d'un entretien à mi-parcours sur simple demande, il serait utile de permettre aux doctorants salariés et non financés de se soumettre au même exercice bien avant les 6 ans instaurés pour cette dernière catégorie.

L'on observe une légère hausse de la durée des thèses des doctorants financés (54 mois en moyenne, mais 56 mois en 2013 et 2014), une relative stabilité pour ce qui concerne les doctorants salariés (78 mois en moyenne), une réduction de la durée pour les doctorants non financés (72 mois en moyenne, mais 66 mois en 2013 et 62 mois en 2014). Il est à signaler que si la durée des thèses (en moyenne 69,5 mois en 2014) pourrait être encore réduite, le nombre d'abandons est désormais bas, étant passé de 37 en 2010 (presque 10% des doctorants) à 8 en 2014. Le nombre annuel de soutenances est à peu près stable (un peu au-dessus de 40). Il n'y a pas d'autre condition pour la soutenance que deux pré-rapports favorables. Le livret du doctorant est demandé mais rien n'y est exigé, ni en termes de formations ni en termes d'activités scientifiques.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi d'insertion est mis en place par le Collège Doctoral. Une enquête bien faite, réalisée par l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OVEFIP), est disponible sur le site de la ComUE et l'on peut y accéder par l'intermédiaire du site de l'ED. L'ED parle de la mise en place de ses propres tableaux à partir d'Apogée et d'une fiche de suivi insérée dans le dossier de soutenance mais elle n'en tire pas une enquête systématique et approfondie. Aucune analyse n'est faite par l'ED des résultats de l'enquête de la ComUE et seules sont disponibles les analyses de cette dernière. Les résultats, il faut le dire, sont difficiles à interpréter puisqu'ils portent sur les années 2009 à 2012, avant la fusion des ED 350 et 68 (qui étaient régionales) et leur séparation en ED multi-sites 556 et 558.

Cela étant, les taux d'insertions sont bons, supérieurs à 80% dans tous les cas, même si le taux de réponses de 60 à 70% ne permet pas de tirer des conclusions définitives (quoiqu'il soit plutôt bon pour ce type d'enquête).

Les secteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire sont ceux qui sont les plus accueillants, sans grande surprise si on considère le périmètre de l'ED. La réflexion manque toutefois de précision et de profondeur puisque l'insertion dans l'enseignement secondaire est, la plupart du temps, antérieure à la thèse et ne relève pas d'une insertion des docteurs et que l'insertion dans l'enseignement supérieur n'est pas nécessairement définitive (les post-docs et les ATER étant comptabilisés dans cette rubrique).

Comme cela a été dit, ces résultats ne font pas l'objet d'une analyse approfondie par l'ED qui n'en tire pas de conclusions et ne met en place aucun dispositif permettant de compléter par d'autres débouchés ces secteurs de recrutement prioritaires. Si elle cite quelques actions pour contribuer à l'insertion des docteurs, aucune ne relève vraiment de l'ED. Les représentants des doctorants sont sollicités pour le maintien de liens avec les docteurs mais sans que cela soit systématique et relève d'une politique, pour l'instant. Le Portefeuille d'Expérience et de Compétence est évoqué mais ne relève pas d'une action de l'ED, pas plus que les Doctoriales, organisées à l'échelon de la ComUE.

Aucune action de valorisation du doctorat n'est conduite par l'ED et n'est évoquée que la Fondation Flaubert qui fournit une aide à la publication au lauréat de son prix de thèse, ce qui n'est pas, en soi, une action de valorisation du doctorat.

Autoévaluation et projet :

Le dossier fait état de la mise en place d'un processus d'autoévaluation, même si la procédure n'est pas explicitée. Figurent dans le dossier deux documents : un résumé de l'avis de l'AERES lors de la précédente visite d'experts, indiquant ce que l'ED a fait pour mettre en pratique les suggestions qui lui ont été faites ; un second rapport, rédigé par un expert extérieur dont l'identité n'est pas révélée, qui a permis d'identifier un certain nombre de points forts, points faibles et recommandations.

L'auto-évaluation a bien fait l'objet d'un effort particulier de l'établissement. Il ne semble pas que les doctorants y aient été associés (par exemple par l'intermédiaire des représentants élus).

Les conclusions de l'expert extérieur ont bien dégagé la plupart des questions que le présent comité a également soulignées.

L'ED a apparemment pris en compte les résultats de l'autoévaluation dans la préparation de son projet et indique comment, même si certains conseils faciles à mettre en œuvre n'ont pas été suivis d'effets (mise en ligne des comptes rendus des réunions des conseils, pour ne citer qu'un exemple).

Le projet développé va dans la bonne direction, même si les évolutions futures indépendantes de la volonté de l'ED ne permettent pas d'évaluer parfaitement sa faisabilité (constitution de la région Normandie unique, actions entreprises au sein du Collège Doctoral). Le dialogue avec la direction a permis de dégager des propositions concrètes pour une mise en œuvre efficace.

Il est souhaitable que l'ED s'empare des questions de suivi des doctorants pour renforcer les perspectives d'insertion et de poursuite de carrière.

Appréciation globale :

L'école doctorale HMPL a pris en compte les remarques qui lui avaient été faites lors de la précédente évaluation. Elle a nettement amélioré de nombreux points qui restaient faibles lors de la précédente visite par les experts de l'AERES. Elle a œuvré à réduire le taux d'abandons, à augmenter le nombre de soutenances, à régler de manière radicale le problème des thèses dites longues et à diminuer de façon sensible les durées de thèses. S'il reste des points à améliorer, en particulier en matière de formations spécifiques à l'ED, d'harmonisation entre les trois sites, de développement d'une identité propre à l'ED, de communication ou d'internationalisation, l'équipe de direction est parfaitement consciente de ces faiblesses et a démontré une bonne capacité à l'auto-évaluation et à la prise de recul. Dans le projet (précisé lors de l'entretien avec l'équipe de direction) figurent la plupart de ces points. L'ED espère que la fusion des deux régions, le renforcement de la ComUE et la publication du nouvel arrêté sur les études doctorales lui fourniront un cadre propice à une amélioration de ses fonctionnements. Elle a aussi pris conscience de la nécessité de renforcer la politique scientifique et la politique de formation de l'ED, ainsi que de prendre mieux en compte la future poursuite de carrière des doctorants en lien avec le suivi d'encadrement, entre autres. Le sillon est tracé de manière très réfléchie par l'équipe de direction et il reste à mettre en pratique les améliorations envisagées.

Points forts :

L'ED a un certain nombre d'atouts :

- Son périmètre scientifique est clairement établi et cohérent et les diverses disciplines en présence suffisamment convergentes pour pouvoir permettre une interdisciplinarité (voire une transdisciplinarité) fertile.
- Elle porte manifestement une attention particulière à la qualité scientifique qu'elle abrite (par exemple par l'inclusion et l'examen systématique des mémoires de Master dans les dossiers de 1ère inscription).
- Le contrat qui vient de s'écouler a été l'occasion pour l'ED d'améliorer son taux de soutenances, de réduire significativement son taux d'abandon et d'œuvrer à la diminution de la durée des thèses.
- Elle a clairement identifié les points à améliorer et a engagé une réflexion sur ces points, en particulier la nécessité de développer un apport scientifique propre à l'ED, notamment par la création de nouvelles formations scientifiques interdisciplinaires et de manifestations scientifiques propres.
- La visite a démontré une bonne capacité de prise de recul de l'ensemble de l'équipe de direction.

Points faibles :

Ces atouts n'ont, malgré tout, pas permis à l'ED d'atteindre la dimension qu'elle pourrait ambitionner. Un certain nombre de points faibles ont été identifiés lors de l'examen du dossier et de la visite :

- On ne peut, tout d'abord, que constater le manque persistant d'unité normande dans le fonctionnement de l'ED.
- L'identité de l'ED est difficile à appréhender de l'extérieur et cette identité reste à construire pour les usagers. Les doctorants ont du mal à différencier les différents niveaux structurels. Ils confondent manifestement ce qui relève des laboratoires (en matière de formation à et par la recherche, par exemple), ce qui relève de la ComUE (formations transversales) et ce qui relève de l'ED.
- La communication est dispersée et difficile. Elle se fait généralement à l'échelle de l'établissement et n'est pas multi-site, elle est confiée aux secrétariats, il n'y a pas d'identification communicationnelle de l'ED.
- Un défaut de formalisation des procédures est aussi perceptible (demandes de financements pour événements scientifiques organisés par les doctorants, procédure de sélection dans l'attribution des contrats doctoraux, par exemple). Le résultat est un sentiment d'opacité ressenti par les doctorants, même si cela n'est pas nécessairement le cas dans les faits.
- Les doctorants sont insuffisamment associés à la prise de décision et à l'organisation (par exemple, ils n'ont pas du tout été associés à l'auto-évaluation) et souhaiteraient pouvoir être force de proposition (exprimer leurs besoins en matière de formation, participer à l'organisation de journées des doctorants, par exemple).
- Certains freins administratifs limitent l'internationalisation de l'école doctorale.

Recommandations pour l'établissement

Même si les distances importantes entre les trois sites sont un handicap qu'il faut prendre en compte, l'ED gagnerait à harmoniser davantage ses pratiques et à encourager les liens entre doctorants des trois établissements.

Il serait utile de prendre davantage en compte l'implication (réelle) des doctorants dans l'école doctorale clairement démontrée par leur présence en nombre lors de la visite et l'effort qu'ont fait les doctorants des établissements distants pour être présents.

Il est important de poursuivre la réflexion organisationnelle tant il est vrai qu'une école doctorale multi-site ne doit pas entraîner la présence de trois sous-écoles doctorales. Il est nécessaire de continuer à œuvrer pour l'harmonisation des pratiques entre les trois différents sites (formations, attribution des contrats doctoraux, par exemple). La communication, en particulier, gagnerait à être unifiée (alimentation du site web non répartie par établissement mais unique, constitution de listes de diffusion communes, ce qui semble, pour l'instant, techniquement impossible). Il serait enfin souhaitable que l'école doctorale dispose d'une infrastructure propre à lui conférer une identité physique (lieu de socialisation pour les doctorants, bureau identifiable pour la direction et le secrétariat).

Observations de l'établissement

Lamri ADOUI
Président de Normandie Université

tél. +33 (0)2 31 56 69 57
e-mail lamri.adoui@normandie-univ.fr

Affaire suivie par Patrice LEROUGE
Directeur du Collège des Ecoles Doctorales

e-mail patrice.lerouge@normandie-univ.fr

Caen, le 25 mars 2015

Monsieur le Président de Normandie Université

à

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur du département des formations
HCERES
20, rue de Vivienne
75002 Paris

OBJET

Réponse au rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage - ED 558

Monsieur le Directeur,

La présidence de Normandie Université prend acte du rapport d'évaluation rédigé à l'issue de la visite sur site du 16 décembre 2015.

Normandie Université remercie le comité d'évaluation HCERES pour la qualité de son travail et pour ce rapport qui dégage les forces et les faiblesses de l'ED Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage (HMPL).

Après concertation avec les Universités de Caen, Le Havre et Rouen et le conseil de l'ED HMPL, nous vous transmettons, annexée à ce courrier, une réponse détaillée.

Nous prenons bonne note des recommandations du comité et nous nous engageons à soutenir toute action de cette ED en faveur de la mise en œuvre d'une plus grande unité à l'échelle normande et d'une meilleure implication des doctorants dans son animation. L'harmonisation en cours des pratiques des établissements, sous l'impulsion de la ComUE, contribuera sans aucun doute à une meilleure cohésion d'ensemble de cette Ecole Doctorale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée

Le Président de Normandie Université,



Lamri ADOUI

Réponse du conseil de l'ED HMPL

Toutes les critiques formulées par le comité de visite sont en fait une seule et même : nous ne sommes pas encore parvenus à devenir une unique Ecole Doctorale avec un fonctionnement harmonieux et clair sur les trois sites, ce que le Conseil reconnaît.

Nous souhaitons rappeler en préambule que l'ED HMPL fonctionne à l'échelle de la Normandie seulement depuis le dernier contrat d'établissement (2012) et n'a pas l'antériorité de la collaboration entre les différents sites dont disposent d'autres Ecoles Doctorales normandes. Ces dernières années ont été consacrées précisément à essayer de rapprocher les pratiques des différents sites et à apprendre à travailler ensemble. Nous avons l'impression d'être au milieu du gué ; mais il ne fait aucun doute que du prochain quinquennal (et même avant) sera issue une Ecole Doctorale fonctionnant harmonieusement dans une région désormais unifiée.

Cette évaluation nous permet de programmer les éléments à améliorer rapidement. Les principaux axes de travail concernent :

- le site web : mis en place récemment par Normandie Université, il permettra d'améliorer la connaissance des procédures administratives (inscriptions, dossiers de soutenances...) elles-mêmes harmonisées entre les différents sites ; la communication avec les doctorants en sera radicalement améliorée. Les comptes-rendus du conseil, les résultats des jurys y seront accessibles ;
- l'organisation de journées, d'une semaine de rentrée par et avec les doctorants des trois sites en même temps ;
- l'association plus large des doctorants aux formations : répondre mieux à leur demande, en organisant des formations de l'ED elle-même. Ces formations ont existé mais se sont retrouvées parfois en concurrence avec les formations « région » ;
- le développement d'informations sur le port folio (terme des textes en cours d'écriture sur la formation doctorale), sur les débouchés même si une ED SHS a un rapport très particulier aux débouchés des docteurs (l'information sur les Doctoriales a par ailleurs été faite contrairement à ce que le panel de doctorants a pu affirmer).
- l'harmonisation de nombreuses pratiques dont certaines sont du ressort de l'ED : soutenances à « mi-parcours » et comités de suivi : en place à Rouen, à étendre au Havre et à Caen. Les « mi-parcours » à Rouen sont ouvertes aux non allocataires (rectification d'un détail du rapport)
- le développement de la dimension internationale (co-tutelles, Erasmus Battuta etc.). Un chercheur étranger figurera également dans le conseil de l'ED qui sera élu en janvier 2017 ;
- la mise en place d'un bureau pour la direction de l'ED 558 à Caen (éventuellement partagé avec l'Ecole Doctorale HRST) qui ne soit pas celui d'une unité de recherche de l'ED qui permette une plus grande visibilité des ED de Sciences Humaines au sein de la MRSH de Caen.

En conclusion, en dehors de quelques points mineurs, le Conseil de l'ED partage la vision du comité HCERES. La ComUE se mettant elle-même en place de plus en plus rapidement, ce dynamisme bénéficiera à l'ED HMPL.